

ICHN à partir de 2015

Montant de la part fixe sur les 75 premiers hectares **(application de la transparence GAEC)**

Zone défavorisée simple	70 €
Piemont	70 €
Montagne 1	70 €
Montagne 2	70 €

Montant de la part variable sur les 25 premiers hectares **(application de la transparence GAEC)**

	Tout type d'élevage	Elevage à orientation ovine ou caprine	Elevage à orientation mixte porcine/bovine
Zone défavorisée simple	78 €	101 €	-
Piemont	85 €	110 €	-
Montagne 1	235 €	258 €	258 €
Montagne 2	195 €	214 €	214 €

Montant de la part variable du 26ème au 50ème hectare **(application de la transparence GAEC)**

	Tout type d'élevage	Elevage à orientation ovine ou caprine	Elevage à orientation mixte porcine/bovine
Zone défavorisée simple	52,00 €	67,33 €	-
Piemont	56,66 €	73,33 €	-
Montagne 1	156,66 €	172,00 €	172,00 €
Montagne 2	130,00 €	142,66 €	142,66 €

**Modulation de la part variable et de la part fixe
en fonction du chargement et de la zone défavorisée**

Zone Montagne 1

% payé	100 %	60 %	Part fixe uniquement
Chargement (Ch) en UGB/ha de SF	0,25 < Ch < 1,30	1,31 < Ch < 2	Ch > 2

Zone Montagne 2

% payé	100 %	60 %	Part fixe uniquement
Chargement (Ch) en UGB/ha de SF	0,25 < Ch < 1,30	1,31 < Ch < 2	Ch > 2

Zone Défavorisée simple (ZDS)

% payé	70 %	100 %	60 %
Chargement (Ch) en UGB/ha de SF	0,45 < Ch < 0,80	0,81 < Ch < 1,60	1,61 < Ch > 2,3

Zone Piémont

% payé	70 %	100 %	60 %
Chargement (Ch) en UGB/ha de SF	0,35 < Ch < 0,70	0,71 < Ch < 1,30	1,31 < Ch > 2

Les UGB bovines prises en compte pour l'ICHN 2015 sont la moyenne déclarée à la BDNI entre le **16/06/2014** et le **15/06/2015**.